



La mairesse de Montréal

Le 3 mars 2021

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Monsieur le Ministre,

Je tiens à vous remercier d'avoir accepté de me rencontrer le 1^{er} février, afin d'échanger sur les priorités montréalaises en vue du budget 2021-2022 du gouvernement du Québec. Pour donner suite à notre entretien, je vous transmets plus de précisions sur les attentes de la Ville de Montréal à cet égard.

Vous le savez, la métropole a été frappée de plein fouet par la pandémie de la COVID-19. En plus de ses impacts sanitaires très importants, elle a occasionné une crise économique sans précédent dans certains secteurs et elle a exacerbé plusieurs problématiques sociales. Afin d'assurer une reprise vigoureuse, durable et afin, surtout, de ne laisser personne derrière, il importe d'abord et avant tout de répondre avec vigueur à l'urgence sociale qui prévaut actuellement. Pour ce faire, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec doivent poursuivre et accroître leur collaboration afin de venir en aide aux populations les plus vulnérables.

1. Répondre avec rapidité et efficacité à l'urgence sociale

Les besoins de Montréal en matière de logement social et abordable, déjà criants avant la pandémie, sont devenus encore plus marqués durant les mois qui ont suivi le confinement de mars 2020. Les conséquences de la COVID-19 se sont fait sentir sur le nombre de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir sur notre territoire. Dans ce contexte, le gouvernement doit, impérativement, investir dans la création de nouvelles unités de logements sociaux.

- a. À cet effet, la Ville estime à 83 M\$ ses besoins pour les unités résiduelles du programme AccèsLogis Québec, c'est-à-dire 69 M\$ de la part du gouvernement et 14 M\$ provenant du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logement abordable de la Ville. De plus, un investissement supplémentaire de 200 M\$ dans le programme AccèsLogis est nécessaire afin de permettre la construction de 1 500 unités supplémentaires à Montréal. Cet investissement serait possible à partir de l'Entente de transfert de budgets entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal, et dont la récurrence devrait être confirmée pour plusieurs années, afin d'assurer une planification adéquate.

- b. La Ville de Montréal estime également avoir des besoins en soutien communautaire qui s'élèvent à 1 M\$ sur 5 ans pour l'ensemble des projets livrés ou en développement dans le volet du programme AccèsLogis dédié à la création de logements s'adressant à une clientèle à besoins particuliers, dont, notamment, les personnes en situation d'itinérance.

De plus, les nouvelles unités financées par l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) du gouvernement fédéral requerront des services d'accompagnement. La Ville les estime à environ 2,5 M\$.

- c. Le parc montréalais de logements d'habitation à loyer modique (HLM) fait face à un important déficit d'entretien : plus de 400 logements sont, à l'heure actuelle, barricadés en raison de leur état de vétusté avancé. Cette situation, tant inacceptable que consternante, limite la capacité des autorités municipales à réduire la liste d'attente pour ces unités, laquelle s'élève à plus de 23 000 ménages.

Afin de résoudre cette situation, la Ville de Montréal demande au gouvernement d'octroyer un financement de 150 M\$ par année à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la rénovation et la remise en état des logements vacants ou dégradés.

- d. La situation de l'itinérance à Montréal s'est dégradée de manière importante depuis le début de la pandémie et plusieurs mesures d'urgence ont dû être mises en place. Heureusement, grâce à une collaboration sans précédent avec les différents partenaires communautaires et gouvernementaux – au premier chef le réseau de la santé –, nous avons pu répondre en urgence à ce défi colossal.

La Ville salue les efforts du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour déployer des mesures transitoires, comme la création de sites d'hébergement temporaires. Il importe néanmoins de rappeler qu'au moins 1 000 personnes en situation d'itinérance dépendent actuellement de ces services temporaires. Alors que les mesures sanitaires se prolongent, le gouvernement du Québec doit s'assurer de réserver les sommes nécessaires afin que le MSSS puisse maintenir son appui jusqu'en mars 2022.

- e. La pandémie a également mis en relief l'importance de disposer d'une certaine flexibilité et d'une agilité pour répondre aux urgences en matière d'itinérance. Depuis 2019, le Fonds réflexe Montréal en itinérance dispose d'une somme de 5,45 M\$ sur 4 ans afin que la Ville, en partenariat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, puisse répondre aux urgences liées aux problématiques liées à l'itinérance. Ce financement initial, déjà engagé à sa quasi-totalité, nécessite une bonification de 8 M\$ annuellement.

- f. Enfin, il importe de reconnaître que les différents impacts sociaux – exacerbés par la pandémie – ont des effets directs sur le travail du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). En effet, le nombre d'appels logés au SPVM liés à la non-criminalité (problèmes de santé mentale, détresse, suicide, itinérance, etc.) est en forte croissance. Afin d'offrir un service adéquat et adapté à ces clientèles présentant des problématiques complexes, plusieurs projets d'équipes mixtes, composées de ressources policières et communautaires, ont été mis sur pied. Leur efficacité n'étant plus à démontrer, il faut désormais étendre et pérenniser ce type d'initiatives. Pour ce faire, la Ville de Montréal appelle à une contribution du gouvernement de 14 M\$ par année pour 5 ans. D'autre part, le déploiement de caméras corporelles pour les patrouilleurs contribuera à nourrir la confiance des citoyennes et des citoyens envers les forces policières. Pour cette raison, nous souhaitons que le gouvernement s'engage à financer les coûts associés à ce projet.

2. Assurer une relance forte et inclusive

Au-delà des impacts immédiats de la pandémie et de l'urgence sociale qui en découle, la métropole et le gouvernement du Québec doivent, dès à présent, stimuler la relance économique par le biais d'investissements publics.

- a. Dans l'urgence créée par la pandémie et les effets sociaux qui en découlent, la métropole a assumé des responsabilités qui, en temps normal, relèvent du milieu de la santé, notamment aux Centres universitaires de santé et de services sociaux de Montréal. En 2020, ces coûts s'élevaient à 80 M\$. Considérant les besoins importants en 2021 en raison de la deuxième vague et les mesures sanitaires mises en place, la Ville s'attend à ce que les coûts en 2021 soient d'une magnitude similaire. Il est important que le gouvernement prévoie une compensation à la Ville pour ces dépenses à caractère extraordinaire.
- b. L'année 2022 sera difficile financièrement pour les organismes publics de transport en commun (OPTC), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et, conséquemment, pour les municipalités concernées. Les scénarios de reprise de l'achalandage anticipent un manque à gagner de 345 M\$ à 680 M\$ pour les années 2022-2023, selon la durée du maintien des mesures sanitaires strictes. De plus, la mise en service du Réseau express métropolitain (REM) accentuera les pressions financières pour l'année 2022. Or, il demeure primordial de maintenir un niveau de service capable de répondre à la demande, et ce, au fur et à mesure que l'économie de la région métropolitaine reprendra son souffle.
- c. À l'image du transport collectif, le transport actif a un rôle important à jouer dans la relance inclusive et durable de la métropole. Depuis plusieurs années, Montréal a réalisé d'importants investissements pour la création d'un réseau de transport actif. Toutefois, les critères des programmes provinciaux existants demeurent trop contraignants pour les réalités montréalaises. La Ville de Montréal souhaite que le gouvernement augmente les sommes disponibles dans le cadre de ces programmes et travaille à rendre le financement plus accessible aux grandes villes, notamment en ajustant le plafond maximal.

- d. Facteur clé de la relance, le secteur culturel est au cœur du rayonnement international de la métropole et génère des retombées importantes en matière d'emplois et de croissance économique. Pour cette raison, la Ville a déposé, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, une demande de financement de 197,3 M\$ sur 3 ans au ministère de la Culture et des Communications. Ces fonds permettront la réalisation de projets, d'activités, de programmes de développement culturel et de sauvegarde du patrimoine.
- e. La Ville tient également à saluer le soutien gouvernemental apporté aux commerces et aux entreprises de la métropole. Dès l'implantation des mesures sanitaires, le gouvernement a mis sur pied un plan d'action efficace afin d'accompagner des milliers d'entrepreneurs à faire face à ces défis exceptionnels. À preuve, les fonds mis à la disposition des entrepreneurs par le biais du réseau PME MTL seront bientôt épuisés. La Ville de Montréal demande une bonification de 50 M\$ afin d'assurer que le soutien aux entreprises les plus touchées ne soit pas interrompu.
- f. En décembre 2018, le gouvernement du Québec et la Ville ont signé une déclaration commune en faveur de la revitalisation de l'Est de Montréal. L'accélération de ces travaux demeure, dans le présent contexte, particulièrement importante. La requalification de terrains industriels ouvre en effet la voie à des investissements importants dans ce secteur de l'île de Montréal. La Ville souhaite donc que le gouvernement confirme le deuxième versement de 100 M\$ prévu à l'entente entre la métropole et le ministère de l'Économie et de l'Innovation. Le déboursement de ce montant apportera la prévisibilité nécessaire pour avancer les travaux, en collaboration avec les partenaires intéressés.

3. Assurer une relance verte

Tout en reconnaissant l'urgence de la pandémie, la Ville de Montréal considère qu'il faut poursuivre les efforts pour gérer l'autre urgence à laquelle nous faisons face, la lutte contre les changements climatiques.

- a. La Ville et la Société de transport de Montréal (STM) se sont dotées d'un ambitieux plan d'électrification des transports. Ce plan permettra notamment de répondre aux paramètres fixés par le gouvernement du Québec pour l'achat d'autobus électriques. La première phase de ce programme d'électrification, sur un horizon de 5 ans, coûtera 673,8 M\$ et englobe l'ingénierie, l'approvisionnement en équipements, les travaux d'installation des équipements électriques ainsi que le plan de raccordement des centres de transport Bellechasse, Est de Montréal, Saint-Michel et Stinson au réseau d'Hydro-Québec. La Ville de Montréal est emballée par un tel virage vers l'électrification. Toutefois, la pression financière de ces projets ne doit pas se faire au détriment du maintien d'actifs et du développement des réseaux.
- b. Les investissements publics dans le réseau de transport collectif constituent un important levier de la relance ainsi que de la transition écologique. Le prolongement de ligne orange jusqu'à la gare Bois-Franc, la mise en place d'un réseau structurant pour relier l'Est, le Nord-est et le Sud-ouest ainsi que l'étude de décongestion de la ligne orange constituent tous des projets prioritaires devant faire l'objet d'un processus accéléré d'autorisation.

Le caractère laborieux des processus d'expropriation et d'autorisation des projets ralentit la réalisation des projets en plus de générer des coûts supplémentaires. Le gouvernement doit, en collaboration avec l'ARTM, les OPTC et les municipalités, réviser les processus de gestion et d'autorisation des projets de transport collectif, dont la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructures publiques. Toutes les possibilités d'accélération du traitement aux différentes étapes et la fusion de certaines des étapes de la fiche d'avant-projet, de dossier d'opportunité et du dossier d'affaires, doivent être examinées sérieusement.

- c. Hydro-Québec convertit progressivement la tension de son réseau montréalais de 12 à 25 kV. Afin de pouvoir garantir l'alimentation adéquate du métro, cette décision contraint la STM à construire trois postes pour abaisser la tension de l'alimentation en électricité de 25 à 12 kV, un projet évalué à plus de 180 M\$. La construction de ces postes abaisseurs demeure une conséquence d'une décision d'Hydro-Québec et ne présente aucun bénéfice pour les clients du transport collectif montréalais. Comme il ne s'agit aucunement d'un projet lié au transport collectif, la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal demandent au gouvernement d'assumer l'entièreté des coûts associés au projet. La confirmation du financement devient urgente puisque les travaux doivent être entrepris rapidement.
- d. Dans le cadre du Plan pour une économie verte, le gouvernement du Québec a annoncé un grand nombre d'objectifs, dont plusieurs interpellent Montréal directement et rejoignent ceux du plan climat de la Ville, notamment l'électrification des transports, la réduction des GES et les bâtiments verts. Ainsi, nous souhaitons que le gouvernement du Québec conclue avec la Ville une entente spécifique afin de contribuer concrètement à l'atteinte des cibles climatiques communes.
- e. La Ville de Montréal a des besoins importants en matière d'entretien des infrastructures de l'eau, tant en ce qui a trait à la production d'eau potable, qu'au traitement des eaux usées et de l'entretien des réseaux. L'ampleur des besoins à Montréal justifie la création de volets particuliers dans les programmes existants. Ainsi, la Ville souhaite que soit systématiquement développé un « volet métropole » au sein des programmes destinés à financer les infrastructures de l'eau.
- f. Le gouvernement fédéral a annoncé 15 M\$ sur 5 ans pour le transfert de la responsabilité opérationnelle de la Biosphère, musée de l'environnement, à Montréal, dans le cadre d'une entente tripartite entre Montréal et le gouvernement du Québec. La Ville souhaite que le gouvernement confirme son engagement et qu'il octroie une contribution financière équivalente à celle prévue par le gouvernement fédéral, soit 15 M\$ sur 5 ans. D'ailleurs, nous souhaitons porter à votre attention que ce projet s'inscrit dans le cadre du nouveau Plan directeur 2030 de la Société du parc Jean-Drapeau, qui vise la réappropriation et la mise en valeur des attributs de cet espace symbolique.

Je suis convaincue que le gouvernement du Québec et la métropole continueront de travailler ensemble étroitement afin d'atteindre leurs objectifs communs, notamment celui de la gestion de la crise actuelle. Notre étroite collaboration demeure essentielle pour assurer la relance vigoureuse, verte et inclusive de la métropole.

En espérant que le budget 2021-2022 du gouvernement du Québec saura répondre aux besoins de la population montréalaise, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Valérie Plante